

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
-4 SEP. 2013

Dossier complet le

N° d'enregistrement
FO42J3 P0080

1. Intitulé du projet

Prolongement de la rue d'Aigurande à Strasbourg-Neuhof

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté urbaine de Strasbourg

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Jacques BIGOT Président

RCS / SIRET

246 700 488 00017

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° d)	Extension d'une voirie sur environ 200 m de long

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le prolongement de la rue d'Aigurande, entre la rue Marie Marvingt et la rue du Commandant François, est conforme à l'emplacement réservé NEU A6 inscrit au POS de Strasbourg.

Ce projet est inscrit à la convention ANRU du Neuhof.

Les objectifs du projet sont les suivants: aménagement d'une chaussée, de stationnements longitudinaux avec arbres d'alignement, d'un trottoir et d'une piste cyclable bi-directionnelle.

Le carrefour avec la rue du Commandant François sera aménagé de sorte à réduire la vitesse des véhicules et d'organiser au mieux les flux et mouvements. Un merlon délimitant les espaces publics de l'aérodrome, jusqu'à hauteur de la rue de l'Aéropostale sera également mis en place.

4.2 Objectifs du projet

Le prolongement de la rue d'Aigurande vers la rue du Commandant François vise à :

- compléter le système viaire à l'échelle du quartier du Neuhof, en permettant le bouclage d'un axe Nord-Sud, complémentaire de l'avenue du Neuhof, facilitant la circulation des habitants dans le quartier,
- favoriser les modes actifs (cycles et piétons) par le prolongement de la piste cyclable en site propre le long de l'Aérodrome, pour des usages quotidiens et de loisirs,
- améliorer le cadre de vie des riverains en aménageant les abords du secteur Saint-Exupéry, en cohérence avec les opérations de renouvellement urbain déjà réalisées à proximité, et à résorber les problèmes de propreté et d'incivilité existants sur l'emprise du projet (dépôts sauvages nombreux et réguliers à l'extrémité en impasse de la rue d'Aigurande),
- délimiter et préserver l'emprise de l'aérodrome et ses espaces naturels, régulièrement soumis à des installations illicites (installation de gens du voyage sur les emprises non protégées).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont prévus pour le début d'année 2015 et seront réalisés sur une période d'environ 3 mois:

- terrassement et défrichage (1 mois), travail au niveau du terrain naturel,
- aménagement (2 mois) comprenant :
 - *réalisation de la chaussée (6,50m de large), du trottoir (2m minimum), des stationnements longitudinaux (2m) et de la piste cyclable (2,50m) en enrobés
 - *plantations d'arbres d'alignement (une dizaine environ)
 - *aménagement paysager des abords, de la noue et implantation du merlon de délimitation
 - *mise en place de l'éclairage public
 - *mise en place de la signalisation horizontale et verticale

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation classique d'une voie de desserte, avec trafic stable sur le secteur :

Circulations -véhicule, cycliste et piétonne - sur l'emprise du projet, avec une vitesse réduite notamment au carrefour de la rue du Commandant François et de la rue d'Aigurande
Stationnement possible dans la rue pour les riverains (pression en stationnement rue Saint-Exupéry).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Examen au cas / cas

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet : environ 40 ares. Longueur du projet: environ 200m. Largeur du projet: - environ 14m sur 150m de long, - environ 35m sur 50m au niveau du carrefour.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Strasbourg Neuhof

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 7 ° 46' 22" E Lat. 48 ° 32' 54" N

Point d'arrivée : Long. 7 ° 46' 19" E Lat. 48 ° 33' 00" N

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'emprise du projet correspond à une friche en lisière de l'Aérodrome, située à l'arrière de logements et d'une aire de jeu du bailleur CUS Habitat.

C'est actuellement un délaissé qui fait l'objet de nombreux dépôts sauvages et usages détournés.

Un emplacement réservé NEU A6 est inscrit au POS de la Ville de Strasbourg pour l'aménagement d'une voirie et d'une piste cyclable, au bénéfice de la CUS.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS de la commune de Strasbourg approuvé le 18 décembre 1992 (zones NEU UB2 ; NEU ND3)
Emplacement réservé NEU A6 inscrit au POS de 1992.
Le tracé de l'emplacement réservé NEU A6 a été ajusté dans le cadre de la procédure de modification N°23 du POS de Strasbourg soumise à enquête publique et approuvée le 14/10/2005, et portant sur la mise en oeuvre du Grand Projet de Ville (GPV) du Neuhof.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Strasbourg est concerné par un Plan d'Exposition au Bruit (PEB) lié à l'aéroport d'Entzheim, mais le projet n'est pas compris dans le périmètre de ce PEB.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Strasbourg est couvert par un plan de prévention du risque d'inondation et un plan de prévention des risques technologiques (port au pétroles), mais aucun des périmètres des deux plans de prévention ne concerne l'emprise du projet.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'usages antérieurs sur site. La pratique des dépôts sauvages en surface est très récente (moins d'un an), le risque de pollution des sols existe à terme, si le site restait en l'état.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opportunité d'infiltrer les eaux pluviales des surfaces imperméabilisées sera étudiée dans le cadre des études de Maîtrise d'Oeuvre qui débuteront au début de l'année 2014.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Excédentaire à la marge, avec de l'apport de terre végétale pour le merlon de délimitation. Projet de voirie au niveau du terrain naturel.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le projet concerne une zone de lisière de faible surface, située en marge de l'Aérodrome.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation, avec l'éclairage public également prolongé sur ce tronçon. L'éclairage sera orienté vers les espaces publics.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, de façon résiduelle, avec des émissions de poussières. A la marge en fonctionnement, par le biais de la circulation automobile. La rue d'Aigurande n'est pas un axe de circulation structurant, mais un axe de distribution secondaire à l'échelle du quartier. Il engendrera un report de circulation sans nouveaux flux supplémentaires sur le secteur. Par ailleurs, avec la continuité de la piste cyclable, qui sera complète à terme le long de l'aérodrome du Polygone, le projet favorise l'utilisation d'un mode de déplacement non polluant.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opportunité d'infiltrer les eaux pluviales des surfaces imperméabilisées (étude de sol, etc...) sera étudiée dans le cadre des études de Maîtrise d'Oeuvre qui débiteront au début de l'année 2014.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non au contraire, amélioration des abords des logements de CUS Habitat et de la lisière de l'Aérodrome.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'usage ou de fonction actuels de la zone concernée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Ce projet de voirie ne desservira pas de nouvelles constructions.
L'ensemble des espaces publics du secteur a déjà été réaménagé dans le cadre de la convention de rénovation urbaine.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments fournis ci-dessus, le projet devrait être dispensé d'étude d'impact. En effet :

- ce projet aura un impact positif sur le cadre de vie et sur l'environnement du site par la réduction des dépôts sauvages, potentiellement générateurs à terme de pollution du sol,
- l'impact sur l'environnement ou en termes de nuisances sera maîtrisé, du fait de l'aménagement prévu (infiltration éventuelle des eaux pluviales par une noue, plantations de nouveaux arbres, dispositifs de réduction de la vitesse), et des faibles effets urbains engendrés (peu de report de circulation (1450 véhicules/j allée Auriol et 8 500 rue Dopff, et pas de nouveaux logements ou constructions desservis),
- le projet est bénéfique pour la santé humaine en favorisant le vélo et la marche à pieds, modes actifs.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 5 : le plan des V.R.D. de la rue de l'Aigurande réalisés en 2012, entre les rues Coste & Bellonte et Marie Marvingt
Annexe 6 : Photos des dépôts sauvages
Annexe 7 : Courrier d'accord du Ministère de la Défense sur les cessions de parcelles nécessaires à la réalisation du projet.
Annexe 8 : Courrier d'accord de la CUS sur les cessions de parcelles nécessaires à la réalisation du projet.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Strasbourg

le,

30 AOUT 2013

Signature


Pierre LAPLANE
Directeur Général des Services



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Nom		Prénom	
Adresse			
Numéro	Extension	Nom de la voie	
Code Postal	Localité	Pays	
Tél.		Fax	
Courriel		@	

Personne morale

Nom	Communauté urbaine de Strasbourg	Prénom	
Adresse du siège social			
Numéro	1	Extension	
Nom de la voie	Parc de l'Etoile		
Code postal	67076	Localité	STRASBOURG CEDEX
Pays	FRANCE		
Tél.		Fax	
Courriel		@	

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom	MULLER	Prénom	Frédéric
Qualité	Responsable d'opérations		
Tél.	03 88 60 90 90	poste	38105
Fax	03 88 60 90 81		
Courriel	frederic.muller	@	strasbourg.eu

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.